



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 12 novembre 2025

Nombre de délégués
En exercice : **21**
Présents : **14**
Excusés : **7**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le 
ID : 039-253900633-20251112-12112025_10BS-DE

Convocation : **5 novembre 2025**
Date affichage : **21 novembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le douze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Mathieu VADANT ; Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, Séverine CALINON, Maryline MIRAT.

Etaient excusés / absents : Messieurs Jean TERY, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Christophe DUGOIS, Jacques LAGNIEN, Marc SCHMIEDER ; Madame Aurélie CHANCENOTTE.

Secrétaire de Séance : Madame Maryline MIRAT.

Délibération n° 12112025-10bs

OBJET : Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et détermination du montant de la subvention pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 18 mars 2015 approuvant la convention avec l'Amicale du Personnel,

Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,

Considérant le courrier du 16 octobre 2025 par lequel le Président de l'Amicale du Personnel sollicite le maintien du montant de la subvention à hauteur de 360 €/adhérent.

Préambule :

L'amicale du personnel du SICTOM de la Zone de Dole a été créée en 1994, et a pour objet :

- De développer entre les membres des liens de solidarité, des relations amicales et l'esprit d'entraide
- De participer matériellement aux événements de l'existence des membres ou de leur famille, à l'occasion de mariage, naissance, décès...
- D'accorder des secours divers, de créer, développer, organiser et participer à toutes œuvres ou service d'entraide sociale ou familiale, et de façon plus générale, intervenir socialement en faveur de ses membres,
- D'organiser des activités sportives, culturelles et de loisirs.

En 2025, le nombre d'agents adhérents était de 67 pour une subvention globale de 24 120 €.

En 2026, le nombre d'agents adhérents est estimé à 72 pour une subvention globale de 25 920 €.

Pour verser cette subvention, le trésorier demande d'établir une délibération pour approuver le renouvellement de cette convention et déterminer le montant de la subvention.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole
- ✓ **FIXE** le montant de la subvention à 360 €/adhérent.
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser la subvention à l'amicale du personnel au titre de l'année 2026
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026



**AMICALE du PERSONNEL
du SICTOM**

Brevans, le 16/10/2025

Monsieur Laurent TAULIN, Président
Amicale du personnel du SICTOM de la zone de
Dole

A

Monsieur le Président,
SICTOM de la zone de Dole
22 allée du bois
39100 BREVANS

Objet : demande de subvention 2026

Monsieur le Président,

Nous vous sollicitons afin d'obtenir, pour 2026, le maintien de la subvention de 360 € par adhérent pour l'amicale du personnel.

Nous vous remercions de bien vouloir étudier notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**AMICALE du PERSONNEL
SICTOM Zone de Dole**
Le Président
**22 allée du bois
39100 BREVANS**

Po J
jeux

